





















58 M. DC. XXVI.

Et restaurer la réputation de la Chrétienté.

eu pour la seurereté de leurs fortunes ?
En reparant ceste honte, Sire, vous relevez l'honneur de toutes les nations Chrestiennes, & serez tenu comme le restaurateur de la réputation de la Chrétienté.

A ceste grande gloire, Sire, est conjointct le deuoir de vostre conscience , selon laquelle vous estes tenu de garantir vos subjects d'opression, & tenir vos mers aussi bien que vos terres en assurance.

Pour cela, Sire, vous estes estably de Dieu; pour cela se cueille vne partie des droicts qu'ils vous payent, & lesquels venans principalement du negoce de la mer , vous obligent à l'asseurer, de tant plus, qu'il ne s'agit pas seulement de leurs fortunes & de leurs vies, mais aussi du salut de leurs ames , qui est vn bien avec lequel nul autre ne peut entrer en comparaison.

Que si apres l'object de la gloire & de la conscience , ou peut adouster enuers vn grand & Religieux Prince , tel que vous estes, Sire , quelque autre sorte de persuasion , il n'y a partie dans la raison , soit generale de vostre Couronne , soit particuliere de vostre sacree personne , qui ne se remuë pour vous y animier.

Car comme le premier Roy qui soit en la Chrétienté, vous estes obligé à la principale sollicitude de son bien , qui ne peut subsister sans vostre force maritime , comme Roy Tres-Chrestien , à la deliurance de tant de Chrestiens , qui ne se peut autrement acquerir : &

